ASSOCIATION INTER PARCOURS HANDICAP 13

Siège social : 56, av André Roussin
13016 MARSEILLE
490 936 267 R.C.S Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FIDENS CONSEIL
SIEGE SOCIAL : 70, RUE DE LA TRAMONTANE
13090 AIX EN PROVENCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AIX - BASTIA

ASSOCIATION Inter Parcours Handicap 13

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Adhérents,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Inter Parcours Handicap 13 », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux comptes

FIDENS CONSEIL



BORIS CZORNY

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	79 603	52 389	27 214	34 240	7 026-	20.52-
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	92 119	75 064	17 055	22 185	5 130-	23.12-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres						
	Total I	171 722	127 454	44 269	56 425	12 156-	21.54-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 963		3 963	391	3 573	914.33
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	3 128		3 128	1 320	1 808	137.04
	Valeurs mobilières de placement	118 060		118 060	114 640	3 420	2.98
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	368 608		368 608	413 723	45 115-	10.90-
	Charges constatées d'avance (2)	3 266		3 266	3 586	320-	8.91-
	Total II	497 025		497 025	533 659	36 634-	6.86-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	668 747	127 454	541 294	590 084	48 790-	8.27-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	498 925	517 085	18 160-	3.51-
	Autres				
	Report à nouveau	15 691	15 691		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	51 302-	18 160-	33 142-	182.49-
	Situation nette (sous total)	463 313	514 615	51 302-	9.97-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	463 313	514 615	51 302-	9.97-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 254	16 638	6 384-	38.37-
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	66 396	55 299	11 097	20.07
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 331	3 531	2 200-	62.31-
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	77 981	75 469	2 512	3.33
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	541 294	590 084	48 790-	8.27-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	8 158		8 158	
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	515 000	515 000		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7 290	18 455	11 165-	60.50-
Utilisations des fonds dédiés		2 257	2 257-	100.00-
Autres produits	2 058	982	1 076	109.58
Total I	532 506	536 694	4 188-	0.78-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	121 745	134 988	13 243-	9.81-
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	9 633	8 528	1 106	12.96
Salaires et traitements	311 582	282 476	29 106	10.30
Charges sociales	124 292	114 269	10 023	8.77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 257	10 380	3 878	37.36
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	7 296	9 474	2 178-	22.99-
Total II	588 805	560 114	28 691	5.12
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	56 299-	23 421-	32 879-	140.38-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 920	4 996	76-	1.53-
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	183	347	163-	47.14-
Total III	5 103	5 343	240-	4.49-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	63		63	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV	63		63	
2. Résultat financier (III-IV)	5 041	5 343	302-	5.66-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	51 258-	18 077-	33 181-	183.55-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	44	83	39-	46.99-
Total des produits (I+III+V)	537 609	542 037	4 428-	0.82-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	588 911	560 197	28 714	5.13
5. EXCEDENT OU DEFICIT	51 302-	18 160-	33 142-	182.49-

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2024 12	Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	167 336	141 349	25 987	18.38
Prestations en nature	925		925	
Bénévolat				
TOTAL	168 261	141 349	26 912	19.04
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	925		925	
Personnel bénévole	167 336	141 349	25 987	18.38
TOTAL	168 261	141 349	26 912	19.04

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Tableau de variation des fonds propres	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Evaluation des valeurs mobilières de placement	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants	x
Ventilation de l'effectif moyen	x
Valorisation des contributions volontaires	x
Honoraires des commissaires aux comptes	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Valeurs mobilières	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles :
- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations;
- CRC 2002-10 et 2014-15 relatifs à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs;
- CRC 2018-06 du 05 décembre 2018 relatifs aux nouvelles modalités d'établissement des comptes annuels, des contributions volontaires et des annexes des associations et fondations;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
En application du règlement CRC n°2002-10 et CRC n° 2002-06 sur les amortissements et les dépréciations d'actif.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Apllication du règlement de l'ANCC n°2022-06 dès le 1er janvier 2024 :

Le compte transfert de charges est supprimé, les produits precedements utilisés sur ce compte sont reclassés dans les comptes suivant :
- refacturations diverses : compte 708
- remboursement de charges de personnel : compte 649
- indemnités d'assurance : compte 7587

Pour les résultats exceptionnels :
La nouvelle définition du résultat exceptionnel de l'ANCC se base sur un évènement majeur et inhabituel.
En dehors de cette situation, les produits et les charges ne sont plus constatés dans les comptes dit "exceptionnels" mais reclassés dans des comptes d'exploitations ou financiers selon leurs origines.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Informations générales complémentaires

Objet de l'association :
L'association a pour objet de représenter par délégation les associations Parcours Handicap 13.
Elle coordonne et harmonise les pratiques de réseaux locaux, assure la circulation de l'information, de la reflexion et facilite la mutualisation des moyens.
Elle anime les échanges sur les pratiques et les outils dans le but d'améliorer en permanence les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap et de leur entourage.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	79 603		
Installations générales agencements aménagements divers	41 177		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	48 841		2 101
TOTAL	90 018		2 101
TOTAL GENERAL	169 621		2 101

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			79 603	79 603
Installations générales agencements aménagements divers			41 177	41 177
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			50 942	50 942
TOTAL			92 119	92 119
TOTAL GENERAL			171 722	171 722

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	45 363	7 026		52 389
Installations générales agencements aménagements divers	23 094	4 121		27 215
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 739	3 110		47 849
TOTAL	67 833	7 231		75 064
TOTAL GENERAL	113 196	14 257		127 454

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	7 026				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 121				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 110				
TOTAL	7 231				
TOTAL GENERAL	14 257				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	517 085			18 160	498 925
Report à nouveau	15 691				15 691
Excédent ou déficit de l'exercice	18 160-	18 160	51 302-	0-	51 302-
Situation nette	514 615		51 302-	18 160	463 313
TOTAL I	514 615	18 160	51 302-	18 160	463 313

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	3 963	3 963	
Débiteurs divers	3 128	3 128	
Charges constatées d'avance	3 266	3 266	
TOTAL	10 357	10 357	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	10 254	10 254		
Personnel et comptes rattachés	20 765	20 765		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 058	45 058		
Impôts sur les bénéfices	44	44		
Autres impôts taxes et assimilés	528	528		
Autres dettes	1 331	1 331		
TOTAL	77 981	77 981		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	43 542	33.33
PLATEFORME NUMERIQUE	35 130	20.00
LOGICIEL INFORMATIQUE	931	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages inform	linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Informatique et logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	1 995
Autres créances	2 969
Total	4 964

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 146
Dettes fiscales et sociales	31 412
Total	35 557

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 266
Total	3 266

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Pour l'année 2024, la rémunération des trois plus haut cadres dirigeants a été de 116 274 euros brut.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	1
Total	8

Au cours de l'année 2024 l'association IPH13 a employé 7.90 equivalents temps plein dans ses effectifs.

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation en nombre d'heures du travail bénévole est la suivante :

Le fonctionnement générale d'Inter Parcours Handicap 13 a bénéficié d'un soutien éstimé à 1 854 heures de travail bénévole.

Afin de mener l'ensemble des projets de l'association Inter Parcours Handicap 13, les bénévoles ont apporté un soutien de 8 981 heures de travail bénévole réparti ainsi :
- 6 112 heures sur les territoires.
- 2 772 heures sur la représentation, le projet de vie et la formation CDAPH.
- 97 heures sur le service de communication (forum, groupe de travail ...).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Sur la base du smic horaire 2024, les heures de bénévolat sont valorisées à :
10 835 H x 11.88 € = 128 720 euros. Si on considere un taux de charges sociales moyen de 30 %, la valorisation de ce bénévolat est éstimée à 167 336 euros.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 121 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 121 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/2024	Plus ou moins value latente
Parts sociales CE	09/06/2016	118 060	118 060	
TOTAL		118 060	118 060	

Parts sociales CE au 31/12/2024 : 118 060 euros